



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Military Aircraft / Aéronefs Militaires

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C1, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Groupe de Propulsion J85 CAN-40 Groupe de Propulsion J85 CAN-40	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8485-23SA01/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8485-23SA01	<b>Date</b> 2022-10-18
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BB-209-28820	
<b>File No. - N° de dossier</b> 209bb.W8485-23SA01	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2022-10-21</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Desbois, Sylvain	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 209bb
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 962-8660 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Cette modification est pour répondre aux questions reçues de soumissionnaires potentiels.

### **Questions / Réponses**

#### **Question 1 / Réponse 1 ( en rouge ) :**

Est-ce que Canada peut préciser les items suivants en relation à l'Annexe A ETE, section 6.8, Soutien à la mission en pièces de rechange – Déploiements de démonstration aérienne avec une trousse de déploiement:

- Qui sera responsable de la liste détaillée de matériels de la trousse de déploiement?  
**Le gestionnaire du cycle de vie du matériel en concomitance avec le gestionnaire technique et le conseiller technique du J85 seront responsables de développer et maintenir la liste détaillée de matériels de la trousse de déploiement.**
- Que seront les responsabilités de l'Escadron pour les besoins de réapprovisionnement de la trousse de déploiement puisque l'entrepreneur est seulement responsable pour l'endroit d'entreposage pour la maintenance de deuxième ligne?  
**Le 431<sup>e</sup> Escadron sera responsable de fournir l'information nécessaire pour les dimensions de la trousse de déploiement, et aussi pour effectuer les demandes nécessaires de réapprovisionnement dans la chaîne d'approvisionnement des Forces Canadiennes (FC).**
- Qui sera responsable pour l'expédition et l'administration logistique de la trousse de déploiement (la préparation des besoins d'expédition des marchandises dangereuses, etc.)?  
**La chaîne d'approvisionnement des FC.**

#### **Question 2:**

Partie 1 – Renseignements Généraux, section 1.2.2 stipule « Les prolongations de contrat seront exercées et accordées en fonction de leur exécution concluante, comme on l'indique à la partie 7 de l'annexe D, Plan de gestion du rendement. » Cependant, l'annexe D ne contient pas les critères pour accorder les prolongations de contrat. Est-ce que Canada peut identifier les critères pour accorder les prolongations de contrat?.

#### **Réponse 2:**

Les prolongations de contrat seront accordées à la seule discrétion de Canada

#### **Question 3:**

Annexe A, section 5.5.7 Détachement mobile de réparation : ne fait pas référence à l'ITFC applicable C-02-005-011/AM-000. Est-ce que Canada va mettre à jour la section 5.5.7 pour inclure la référence à l'ITFC applicable?

#### **Réponse 3:**

Canada va vérifier et faire les modifications nécessaires au besoin à la section 5.5.7 de l'Annexe A dans la demande de proposition (DP) finale.

**TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**